

LE SATURNISME



Le saturnisme est une maladie causée par l'intoxication au plomb

LE PLOMB EST PRÉSENT :

> Dans les vieilles peintures

Elles peuvent être portées à la bouche par les jeunes enfants (le plomb a un goût sucré) ou inhalées au cours de travaux de rénovation.

> Dans l'eau circulant dans les vieilles conduites en plomb

L'eau qui stagne dans les vieilles conduites est susceptible de contenir une forte concentration en plomb. Il est donc conseillé de laisser couler le robinet avant d'utiliser l'eau.

Service Logement : 02/600 57 30 - Eco&Co : 02/533 95 90



Édit. Resp.: Myriem Amrani, Présidente du CAFA Asbl - Rue du Fort, 25 à 1060 Bruxelles

LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AU PLOMB

Les symptômes varient selon les sujets et les degrés d'exposition. L'intoxication peut être aiguë suite à une incorporation massive de plomb, ou chronique dans le cas d'une exposition de longue durée.

> Chez l'adulte :

- Fatigue, maux de tête et, dans les cas les plus graves, douleurs abdominales, insuffisance rénale.
- Signes d'atteinte du système nerveux : irritabilité, troubles du sommeil, agitation, apathie,...

> Chez l'enfant :

- Pâleur, troubles du comportement général (agressivité ou apathie,...), douleurs abdominales, ralentissement de la croissance et vomissements violents.
- Dans les cas les plus graves : troubles de la conscience, de l'équilibre, de la vue ou de l'ouïe, convulsions...

TRAITEMENT ET PRÉVENTION

Les cas graves sont traités en milieu hospitalier. Ce traitement est remboursé par la mutuelle mais reste très lourd pour le patient. Le traitement des cas plus légers se fait par médicament mais ceux-ci ne sont pas remboursés. Si vous constatez une intoxication au plomb, appelez d'urgence votre médecin.

Ce dernier signalera le cas à **BRULABO** qui établira un rapport pour vous et votre commune.

Brulabo

Av. du Maelbeek 3 à 1000 Bruxelles

Tél. 02 230 80 01 et Fax 02 280 08 38

Site : www.brulabo.be - Mail : info@brulabo.irisnet.be



Dès que vous soupçonnez la présence d'une forte concentration en plomb dans certaines parties de votre logement (vieilles peintures, vieilles canalisations), n'hésitez pas à en informer par recommandé votre propriétaire.